

## Réunion du Conseil Municipal En date du 6 avril 2022

---

Le 6 avril 2022 à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, dans l'ancienne salle de classe.

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Magali BRIDE, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX, Laurent MOREAU, Jean-Philippe SIRGUE.

Conseillers excusés : Jean-Marie BODT, Fabienne COLAS.

La séance a été ouverte par Jean-Charles ALIBERT par l'appel nominatif des conseillers.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme LE ROUX Marie-Noëlle.

### **1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 10 février 2022**

- Approuvé à l'unanimité

*En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. » Le Conseil Municipal a élu M. Aurélien COSTES, président de la séance de conseil municipal.*

### **2 – Budget Lotissement**

#### *a. Approbation du compte de gestion 2021 :*

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal, avec 9 VOIX POUR, approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Municipal

#### *b. Vote du compte administratif 2021 :*

Fonctionnement :

Déficits antérieurs reportés : 3 049 €

Investissement :

Excédents antérieurs reportés : 3 049 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 8 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2021 pour le budget Lotissement

#### *c. Vote du compte administratif 2021 :*

Le Conseil Municipal, par 9 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 qui s'établit de manière suivante :

Déficit de fonctionnement 2021 à reporter en 2022 : 3 049 €

#### *d. Vote du budget primitif 2022 :*

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, approuve le budget primitif 2022 de la commune de Brasc, qui s'équilibre de façon suivante :

En section de Fonctionnement : Dépenses : 3 049 €      Recettes : 3 049 €

En section d'Investissement : Dépenses : 3 049 €      Recettes : 3 049 €

### **3 – Budget Assainissement**

#### *a. Approbation du compte de gestion 2021 :*

Le conseil municipal, avec 9 VOIX POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2021 pour le budget assainissement.

b. Vote du compte administratif 2021 :

Fonctionnement

Dépenses : 9 557.03 €

Recettes : 26 474.75 €

Déficit antérieur : 16 187.17 €

Investissement

Dépenses : 11 165.05 €

Recettes : 329 803.83 €

Déficit antérieur reporté : 170 884.77 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 8 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2021 pour le Budget Assainissement

c. Délibération d'affectation du résultat 2021 :

Le Conseil Municipal, par 9 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 qui s'établit de manière suivante :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 : 19 917.72 €

Déficits de fonctionnement antérieurs : 16 187.17 €

Résultat à affecter en 2022 en fonctionnement : 730.55 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement 2021 : 147 754.01 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 300 €

d. Vote du budget primitif 2022 :

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, approuve le budget primitif 2022 de la commune de Brasc, qui s'équilibre de façon suivante :

En section de Fonctionnement : Dépenses : 10 888 € Recettes : 10 888 €

En section d'Investissement : Dépenses : 159 247.01 € Recettes : 159 247.01 €

## 4 – Budget Général de la Commune

a. Approbation du compte de gestion 2021 :

Le conseil municipal, avec 9 VOIX POUR, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget général de la commune de Brasc.

b. Vote du compte administratif 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses : 190 497.39 €

Recettes : 294 755.08 €

Excédent de clôture : 104 257.69€

Résultat antérieur reporté : 243 232.67 €

Résultat à affecter : 347 490.36 €

Investissement :

Recettes de l'exercice : 147 456.23 €

Recettes reportées : 1 050 €

Dépenses de l'exercice : 370 305.56 €

Dépenses reportées : 72 630 €

Déficit investissement : 294 429.33 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, maire, le conseil municipal, par 8 VOIX POUR, approuve le compte administratif 2021 pour le budget général de la commune de Brasc

c. Délibération d'affectation du résultat 2021 :

Le Conseil Municipal, par 9 VOIX POUR, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 qui s'établit de manière suivante :

▪ Affectation en réserve en investissement : 294 429.33 €

▪ Report en fonctionnement pour 2022 : 53 061.03 €

d. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents, les taux suivants pour l'année. Depuis 2018, on assiste à une suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : pour être

# Commune de BRASC

compensées les communes ont récupéré depuis 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département soit 20.69% à ajouter au taux communal 6.05%.

Du point de vue financier pour les contribuables, il n'y a pas d'augmentation puisqu'il s'agit juste d'un transfert de la part de TFPB versée au département vers les communes.

Les taux votés pour 2022 sont donc les suivants :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 26.74 %
- Taux de taxe sur le foncier non-bâti : 1.25 %

- Approuvé à l'unanimité

Vote du budget primitif 2022 :

Le Conseil Municipal, par 9 VOIX POUR, approuve le budget primitif 2022 de la commune de Brasc, qui s'équilibre de façon suivante :

En section de Fonctionnement :	Dépenses :	484 501.03 €
	Recettes :	484 501.03 €
En section d'Investissement :	Dépenses :	501 749 €
	Recettes :	501 749 €

## **5 – Projet d'extension de l'éclairage public dans le village de Brasc et dans le hameau de La Croux : devis**

Un devis a été établi par la SARL Goncalves pour l'extension de l'éclairage public : → au hameau de La Croux avec un luminaire *USOLAR Led* (solaire) et → au bourg de Brasc avec l'installation d'une lampe supplémentaire.

Ce devis s'élève à 8 075,64 €.

- Approuvé à l'unanimité

## **6 – Barrière accès plan d'eau**

Il sera commandé une barrière pour filtrer l'entrée au plan d'eau au moment de l'empoissonnage avant l'ouverture de la saison de pêche.

- Approuvé à l'unanimité

## **7 – Questions diverses**

- La maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de la filière d'assainissement du hameau de Senils a présenté un devis de 4 560 €. Approuvé à l'unanimité
- Protection Sociale Complémentaire : la loi prévoit une participation obligatoire pour les employeurs territoriaux. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour l'accès à cette protection pour ces deux employés communaux.
- RPIC des Vallons : concernant le voyage scolaire à la ferme pédagogique *Le fer à cheval* à Paulinet (81) du 23 au 25 août 2022, il est demandé aux 4 communes du RPIC une participation de 500 €. Le Conseil Municipal donne son aval.
- La SARL Roques a fourni un devis pour les différents travaux extérieurs du futur atelier municipal d'un montant de 42 102,72 €. Le Conseil Municipal valide ce devis.
- Le club amitié & loisirs Brascais, à la suite de son Assemblée Générale du mois dernier, a demandé la mise à disposition de la salle des fêtes pour organiser les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois sauf pendant les vacances scolaires. Le Conseil Municipal est d'accord. Il est juste demandé que selon le nombre de participants, le club se replie dans la salle de classe, plus petite et moins gourmande en chauffage.
- Le 28 août 2022, aura lieu sur Brasc un rassemblement de Porches avec la possibilité de faire un tour, moyennant quelques euros, qui seront entièrement versés au profit de la lutte contre le cancer. Le Conseil Municipal a validé le fait que cet événement puisse se tenir au plan d'eau. L'accès à la

salle se fera avec l'accord des présidents de la pêche et de la chasse.

- Réunion pour la fête de Brasc du 1<sup>er</sup> week-end de juillet, les associations de la Pêche, de la Chasse, le club Amitié Loisirs Brascais et l'APE étaient présentes et ont opté pour le dimanche soir pour l'organisation du marché gourmand. Il reste à contacter les différents commerçants pour se restaurer et se distraire.
- Pour le logement du Presbytère, il avait été demandé un devis à la SARL Albi Poêles Cheminées pour un poêle à bois. Il sera demandé d'autres devis pour comparaison. À suivre.
- Le bail de location de l'ex-cuisine à Monsieur Laurent Moreau, pour la fabrication de bières, sera renouvelé et agrandi du bureau de l'ex-cantinière avec la salle des jeunes qui est inutilisée actuellement, pour faire des lieux de stockage, de retrouvailles entre habitants lors de manifestations qui pourront y être organisées. Un compteur électrique sera installé afin qu'il puisse régler les charges réelles utilisées que ce soit en EDF ou en eau, en supplément du loyer. Accord de principe a été donné, les conditions financières exactes seront étudiées lors de la prochaine réunion.
- Une habitante de La Cazotte a écrit à Monsieur le Maire pour des problèmes récurrent de téléphone en panne tout comme internet. Il n'y a plus de collectif comme autrefois. Cette Brascaise a également écrit à Monsieur Arnaud Viala, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron qui a demandé à Orange « de bien vouloir envoyer une équipe de techniciens pour effectuer l'ensemble de aménagements nécessaires pour avoir une qualité de réseau satisfaisante ». À suivre.
- Une question a été en mairie afin d'avoir l'autorisation de mettre une petite construction (20/25m<sup>2</sup>- Tiny House) sur le terrain lui appartenant, mais la mairie n'a pas la compétence d'urbanisme pour donner un accord. ➔ Toutes demandes d'urbanisme sont instruites par la DDT.
- Élections Présidentielles les 10 et 24 avril 2022.  
Voici les permanences au bureau de vote :
  - 08 à 10 h : Jean-Charles Alibert & René Espitalier
  - 10 à 12 h : Marie-Christine Conte & Magali Bride
  - 12 à 14 h : Aurélien Costes & Jean-Philippe Sirgue
  - 14 à 16 h : Laurent Moreau & Jean-Marie Bodt
  - 16 à 19 h : Jacques Andreu & Marie-Noëlle Le Roux
- Il a été commandé des enveloppes préimprimées à l'image de Brasc sur la demande de nombreux habitants. Il sera possible à chacun d'entre vous de venir en acheter en mairie.
- Un problème de non-respect des clauses signées par Maison Sud Massif Central concernant le droit de passage entre les maisons neuves et celle qui été déjà construite, a été constaté aussi Monsieur le Maire va recevoir le responsable des travaux.
- L'Adressage : c'est la dénomination et la numérotation des voies de la commune. Cela devient obligatoire pour toutes les communes. Aussi, Monsieur le Maire avec le 1<sup>er</sup> Adjoint vont se renseigner afin de voir s'il est possible de se regrouper avec les autres communes de la CCR. À suivre.
- Une demande de devis a été faite pour les travaux de démolition du portail et du mur d'enceinte de la cour de l'école et du déplacement des bombonnes de gaz de la salle des fêtes.
- Une visio-conférence avec la Préfecture s'est déroulée suite de la fuite des habitants d'Ukraine et leur arrivée en France et en Occitanie.  
Il faut faire une Demande de Protection Temporaire qui est délivrée pour une durée de 3 mois à 3 ans et qui ouvre l'accès à une allocation journalière, à un emploi ou encore à des soins médicaux.
- Les panneaux de signalisations commandés sont arrivés. Le Conseil Municipal va donc demander à Éric de les implanter. Celui qui doit être installé sur le terrain du futur atelier municipal va attendre que les travaux d'aménagement du terrain soient terminés (goudronnage).

La séance est levée à 23 heures.